

Rapport annuel 2020

Prix et qualité du service Gestion des Déchets



Agglomération du Choletais

Modalités de collecte et traitement

	Collecte et transfert	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	<p>Collecte :</p> <ul style="list-style-type: none">- 42 % (Cholet et PSB aggloméré) en porte-à-porte, collecte 1 fois/semaine (sauf pour les gros collectifs de Cholet collectés 2 fois/semaine) par la régie.- 47 % (partie rurale) en porte-à-porte, collecte une fois tous les 15 jours par la régie et le prestataire.- 11 % en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé.	<p>Le traitement est pris en charge par Valor3E :</p> <ul style="list-style-type: none">- 40,37 % par valorisation énergétique à Nantes, à Lasse et au Mans- 51,68 % par Tri Mécano-Biologique à Bourgneuf-en-Mauges- 7,95 % par enfouissement à La Séguinière

Modalités de collecte et traitement

	Collecte et transfert	Traitement
Tri sélectif (emballages et journaux/magazines, en mélange)	Collecte : <ul style="list-style-type: none">- 89 % en porte-à-porte, collecte une fois tous les 15 jours (sauf pour les gros collectifs de Cholet collectés 1 fois/semaine) par la régie.- 11 % en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 fois tous les 15 jours à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé.	Le traitement est pris en charge par Valor3E en prestation de service dans les centres de tri du : <ul style="list-style-type: none">- Cormier à Cholet (49).- Saint-Laurent des Autels (49).- Arc-en-Ciel à Couëron (44).- ou encore au centre de tri de Seché à Changé (53).

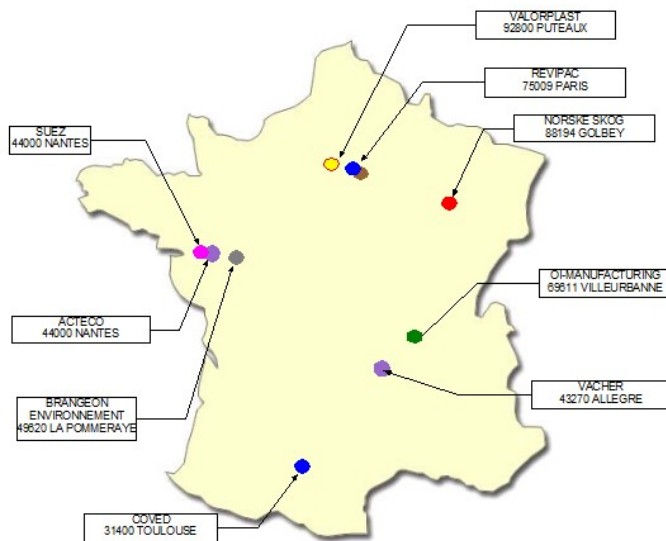
Modalités de collecte et traitement

	Collecte et transfert	Traitement
Verre (345 colonnes à verre)	Collecte et stockage : Collecte en moyenne 1 fois/semaine par un prestataire privé.	Recyclage à Villeurbanne, Société OI Manufacturing dans le cadre du contrat CITEO
Déchets provenant des 6 déchèteries et 9 éco-points	Gestion, collecte : Prestataire privé	Une fois triés, les déchets sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage ou de destruction agréées par l'AdC et/ou certains Eco-organismes.
Collecte des biodéchets - 6 lycées, - 8 collèges, - 1 école primaire, - 2 IME, - 1 foyer de jeunes travailleurs, - 1 Esupec)	Collecte : En régie en porte-à-porte Collecte 1 fois/semaine (sauf en période d'été)	Compostage à Cholet

Sites de traitement des produits collectés

"Liste des repreneurs agréés"

Matériaux	Repreneurs (sièges sociaux)
Papier	NORSKE SKOG – 88194 GOLBEY
Acier	BRANGEON ENVIRONNEMENT – 49620 LA POMMERAYE
Aluminium	SUEZ – 44000 NANTES
Briques alimentaires	COVED – 31400 TOULOUSE REVIPAC – 75009 PARIS
Cartons d'emballages	REVIPAC – 75009 PARIS
Bouteilles et flacons en plastique	VALORPLAST – 92800 PUTEAUX
Verre d'emballages	O-I MANUFACTURING – 69611 VILLEURBANNE
Gros de magasins	ACTECO – 44000 NANTES VACHER – 43270 ALLEGRE



Agglomération du Choletais

Évolution des tonnages

- **Augmentation des tonnages collectés par habitant sur le territoire de l'AdC**
548 kg/habitant (+ 3,29 % par rapport à 2019) liée aux déchèteries,
- **Augmentation des ordures ménagères résiduelles (kg/hab)**
166 kg/habitant (bac marron : +1% par rapport à 2019),
- **Augmentation des tonnages collectés en déchèteries (kg/hab)**
2,79 kg/habitant (+5,1 % par rapport à 2019),
- **Stabilité des emballages papiers**
58,8 kg/habitant (bac jaune : - 0,15 % par rapport à 2019)
- **Augmentation du verre**
39,3 kg/habitant (+ 5 % par rapport à 2019)



Le Choletais
L'audace pour réussir

Bilan flux déchèteries et éco-points (en tonne)

	2019	2020
Total Valorisable	21 882,35	23 947,54
% Valorisable	81,72 %	84,02 %
Total non Valorisable	4 896,47	4 553,62
% non Valorisable	18,28 %	15,98 %
Total Général	26 778,82	28 501,17

Les tonnages collectés en 2020 en déchèteries et éco-points sont en augmentation par rapport à 2019. Cela s'explique par une forte augmentation des déchets de gravats (+ 19 %) et de tout venant (+ 6 %) lors de la première période post-confinement (mai, juin 2020).

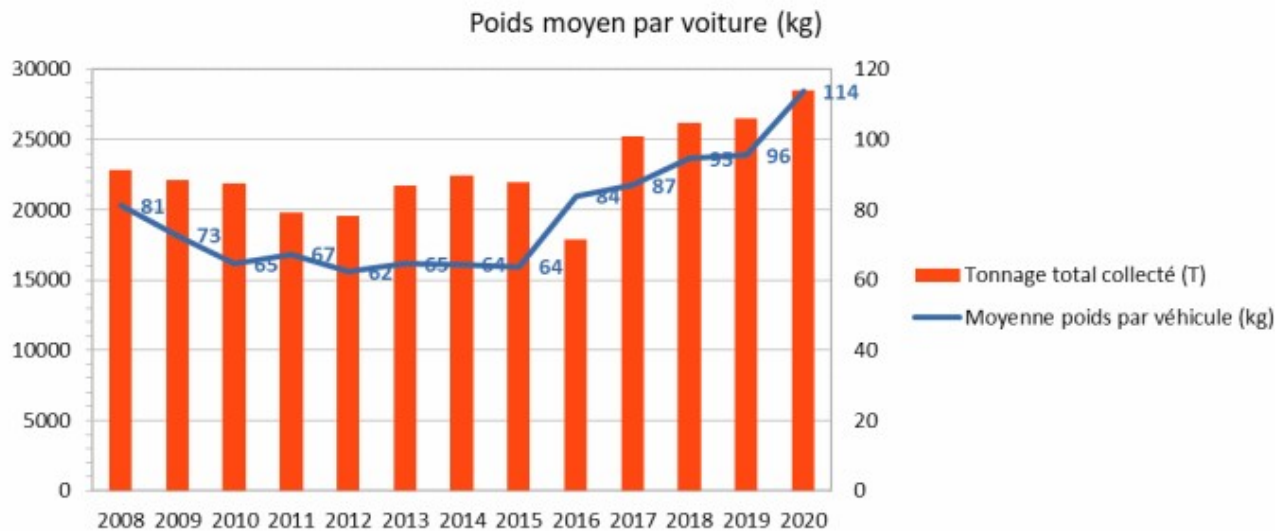
Le confinement a en effet permis à certains usagers de réaliser des travaux et du tri domestique.

Le développement des filières de valorisation, notamment le tout venant valorisé (+37 % par rapport à 2019), permet une progression continue du taux de valorisation des déchets. En 2020, le taux de valorisation global atteint 84 %.

Nombre de passages sur l'ensemble des déchèteries et éco-points par foyer/an

Années	Visites/usager (avec carte d'accès)/an
2019	5,5
2020	5,8

Moyenne en kg par passage en déchèterie



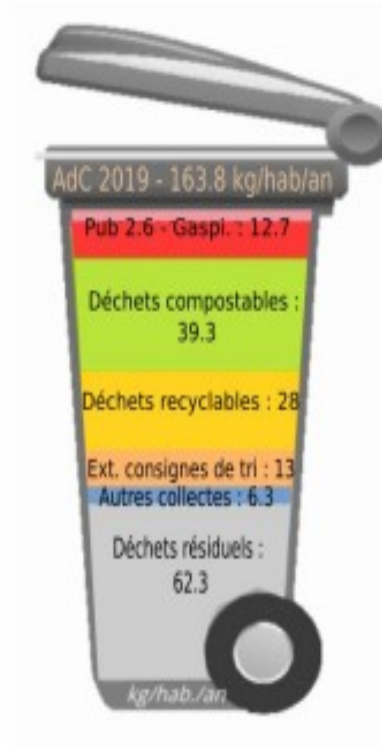
Agglomération du Choletais

MODECOM : Étude de caractérisation des OMR 2019

14,9 kg Gisement évitable
Gaspillage alimentaire : 12,7
Imprimés publicitaires non sollicités : 2,6

28 kg Gisement recyclable

6,3 kg Autres collectes spécifiques



Environ 2/3 des OMR pourraient être évitées ou détournées pour valorisation !

39,3 kg gisement compostable

13 kg extension consignes de tri

62,3 kg gisement résiduel

Faits marquants

→ Collecte en porte-à-porte

- La crise sanitaire n'a pas permis à la collectivité de capter davantage d'emballages ménagers, notamment d'emballages plastiques et n'a pas permis de baisser les tonnages d'ordures ménagères qui restent stables depuis 2019.
- Le service de collecte en porte à porte a été maintenu durant toute l'année 2020.
- L'activité s'est adaptée aux nouvelles contraintes sanitaires de collecte en mettant en place des dispositifs de sécurité pour les agents.

→ Prévention des déchets

- Broyage des déchets verts : Fin de l'étude et mise en place des prestations de sensibilisation à la réduction des apports de déchets verts en déchèterie avec des sessions de broyage ponctuelles pour les usagers de l'AdC
- Quelques animations sur le gaspillage alimentaire, les éco-gestes et les consignes de tri
- Partenariat centres sociaux et diverses associations en faveur de la réduction des déchets

Faits marquants

→ Apport volontaire et déchèteries

- La crise sanitaire a entraîné la fermeture des déchèteries et éco-points pendant 1 à 2 mois selon les sites. La réouverture progressive a nécessité une organisation adaptée pour tenir compte des restrictions sanitaires et gestes barrières, ainsi que l'afflux massif de déchets.
- La collecte en apport volontaire des OM, EM et Verre a été maintenue pendant toute l'année 2020.
- La collecte des textiles, linges et chaussures, a été stoppée pendant près de 6 mois, en raison de la crise sanitaire et de l'incapacité des prestataires à collecter les bornes. Ces dernières ont été retirées pendant près de 3 mois pour éviter l'accumulation des dépôts sauvages.
- Une collecte ponctuelle des déchets de fibrociment amiantés a été mise en place sur la déchèterie de Vihiers

Agglomération du Choletais

Performance du service

→ Taux de valorisation

La part des déchets valorisés, sur la quantité totale de DMA (56 724 tonnes) collectées en 2020, a été de 79,39 % (78,02 % en 2019).

→ Taux Indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers

% d'erreurs de tri trouvé dans les bacs

Le taux de refus de tri a été de : 22,20 % en 2020 (19,38 % en 2019)

- **composteurs collectifs :**

Depuis juin 2013, début du compostage partagé, 26 sites sont en fonctionnement.



Le Choletais
L'audace pour réussir

Performance du service

- composteurs individuels :

Depuis 2010, pour inciter à l'utilisation de composteurs individuels la collectivité distribue des bons d'achat de 20 € pour tout achat de composteurs ou lombricomposteurs chez les partenaires agréés répartis sur l'ensemble du territoire.

	2016	2017	2018	2019	2020
Nb de bons distribués dans l'année	372	341	304	352	289
Nb de composteurs achetés dans l'année	223	257	275	151	129

Tarification

Taux de la taxe d'ordures ménagères pour l'exercice 2020 = 9,11 % pour toutes les communes (% non augmenté sur l'ex-CAC depuis 2013)

REDEVANCE SPECIALE DECHETS	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2020
Zone 1 – Territoire ex-Communauté d'Agglomération du Choletais (net) redevance spéciale si > à 1 000 l/semaine	m ³ /semaine	41,00 €
Zone 2 – Territoire ex-Communauté de Communes du Bocage (en € HT)	Forfait/an	120,00 €
Zone 3 – Territoire ex-SMITOM (Vihiersois) (net) Redevance spéciale si > 240l /semaine Forfait par sites communaux	m ³ /semaine Forfait/an	33,00 € 150,00 €

Obligation d'harmonisation de la redevance spéciale avant le 31/12/2023)



Synthèse financière (résultats cumulés)

Résultats de l'exercice 2020

	Dépenses	Recettes	Résultat 2020
Fonctionnement	12 754 520,71 €	12 611 931,47 €	- 142 589,24 €
Investissement	2 534 253,65 €	947 654,78 €	- 1 586 598,87 €